

## Mise en œuvre de la loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)

### COMMUNE DE ETH

### COMPTE-RENDU DE LA CONCERTATION

#### Concertation mise en place :

- Modalités de concertation : permanences en salle des associations pour consultation des ZAER
- Modes de publicité : site internet et distribution de flyers dans toutes les boîtes aux lettres
- Modes de recensement des remarques : Registre de doléances
- Période de concertation : du 15 mai 2024 au 15 juin 2024

#### Compte-rendu de la concertation :

Question / Réponse : Néant

---

#### Observations :

- Permanence le 6 juin de 18h00 à 20h00 en présence de M. Xavier Ryckebusch, Mme Marie-Claire LARA et Mme Pierrette GUIOST. Deux visiteurs sont venus et n'ont pas formulé de remarques sur le registre.
- Permanence du 15 juin 2024 de 9h00 à 12h00 en présence de M. Fabrice Wandolski, Mme Marie-Claire LARA et Mme Pierrette GUIOST. Aucun visiteur.
- Aucun visiteur venu en mairie durant les horaires d'ouverture du secrétariat concernant les ZAER au cours de la période de concertation.
- Information du public effectuée par flyers distribués dans toutes les boîtes aux lettres des administrés, sur le site internet de la mairie (rubrique actualités) et des rappels ont été effectués sur la page Facebook de la commune.